Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260602-D02062026126DEL-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux juin deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 27 mai 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PÉTIGNY Patrick, PICOT Sonia, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle (procuration à Madame de la VERGNE Aude), Madame COLOMBEAU Estelle (procuration à Madame BODIN Lucie), Monsieur DESBLÉS Hubert (procuration à Monsieur RÉGNIER Teddy), Monsieur DROUILLÉ Jérémie (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame GUÉRIN Florence (procuration à Madame STÉPHAN Aurore), Monsieur PERCHAIS Éric (procuration à Monsieur CHARPENTIER Olivier).

SECRÉTAIRE : Monsieur DAVID Bertrand.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **29**
. absent(s) et non représenté(s) : **0**

OBJET : 2 CENTRE COMMERCIAL BEL-AIR
Renouvellement du bail commercial

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260602-D02062026126DEL-DE

Délibération N°2026/126 du Conseil Municipal du 2 juin 2026
Publiée le 10 juin 2026

2 CENTRE COMMERCIAL BEL-AIR
Renouvellement du bail commercial

La commune de Châteaubourg loue le local du 2 centre commercial Bel-Air à **Monsieur Sébastien JAMOIS** pour une activité de cordonnerie depuis 2008.

Le bail commercial arrivant à échéance, il conviendra d'en signer un nouveau. Le loyer mensuel sera de 480 euros hors charges. Il sera révisé chaque année selon les conditions fixées dans le bail.

Le locataire sera également redevable auprès de la commune de la quote-part de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères lui incombant.

Suite à la présentation du sujet en commission 3 du *11 mai 2025*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'APPROUVER le renouvellement du bail commercial au profit de **Monsieur Sébastien JAMOIS** ;

2°) D'APPROUVER les conditions de la location décrites ci-dessus ;

3°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,



Teddy RÉGNIER

Le Secrétaire de séance,
Bertrand DAVID



Nombre d'élus présents ou représentés : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0